

degré colossal aux Etats d'Amérique par l'intermédiaire involontaire du Canada.

Et si l'on se reporte à plusieurs années en arrière et qu'on prenne en considération l'opposition systématique des Américains à ce projet de réciprocité, on est en droit de se demander si la crainte d'un tel état de chose, n'a pas été le motif de leur refus. Ne se sont-ils pas dits, à cette époque, que cette convention de libre échange favoriserait considérablement l'industrie européenne au détriment des douanes américaines, car il serait impossible de déterminer la provenance exacte des marchandises pénétrant aux Etats-Unis par la frontière canadienne.

Il y a quelque temps, les autorités d'Ottawa s'alarmèrent à juste raison, de cette lacune donnant prise à la fraude et considéraient judicieusement, que ce tarif privilégié était un véritable trempin, permettant aux fabricants européens, spécialement d'Allemagne et de Suisse, de bénéficier de ce droit privilégié en opérant de connivence avec les expéditeurs anglais. Depuis des mois, le gouvernement canadien a ouvert une enquête en Europe à ce sujet, mais cette investigation est malaisée, car ceux qui connaissent le mieux cette pratique se gardent bien de la divulguer, et pour cause. Il faut espérer cependant que les officiels canadiens seront bientôt en mesure de faire un rapport détaillé à leur gouvernement sur cette matière.

Pour notre part, nous savons officiellement, que les exportateurs de Sheffield, vaste centre de quincaillerie et coutellerie anglaises, sont coutumiers de ce trafic.

Ils prennent au Canada de nombreux ordres pour de la coutellerie anglaise; quelques-uns des articles commandés sont achetés à Sheffield, mais la plus grosse partie des envois est achetée en Allemagne, transportée en Angleterre où toutes marques pouvant indiquer l'origine sont détruites, puis réexpédiée au Canada comme articles anglais, ne supportant que les 25 des droits qu'une telle marchandise aurait dû payer si elle avait été honnêtement déclarée comme provenance allemande.

La même fraude est pratiquée sur une vaste échelle par les marchands expéditionnaires de Londres qui importent de la bonneterie et de la dentelle de Suisse, des garnitures de robes d'Allemagne, et étiquettent ces produits comme manufacturés à Nottingham pour les faire pénétrer au Canada sous le privilège du tarif spécial. Même trafic se fait sur les machines et les outils.

On pourrait penser qu'il est de l'intérêt du gouvernement britannique de prendre des mesures sévères pour enrayer cette fraude qui va à l'encontre et lèse le marchand honnête et le travailleur anglais; mais, la mentalité particulière de notre époque pour la liberté du commerce est particulièrement mise en évidence dans ce cas.

Il y a environ 25 ans, le gouvernement d'alors, passait une loi de protection, connue sous le nom de "Acte des marchandises de marques" et qui établissait que toute marchandise importée devait être clairement marquée et indiquer le pays d'origine.

Les marchands anglais firent mauvais accueil à cette loi qui, disaient-ils, nuirait au commerce anglais, en les forçant à révéler aux clients coloniaux et étrangers la source de leurs approvisionnements. Néanmoins, pendant 6 ans, cette loi fut mise en vigueur jusqu'au retour au pouvoir des partisans du commerce libre. Depuis elle est devenue lettre morte.

Il y a quelques années, on pouvait toujours remarquer sur les jouets bon marché, les mots: "Fabriqué en Allemagne", à présent il est rare que quelque chose vienne vous indiquer que ce n'est pas un produit d'usine anglaise. On peut en dire autant des soies et nouveautés qui viennent en grosse quantité de France.

Tandis que dans beaucoup de pays, il est exigé que les envois soient portés par l'expéditeur devant un consul pour en certifier l'origine, aucun formalité de ce genre n'est requise par le gouvernement canadien pour les marchandises expédiées d'Angleterre. La seule chose prescrite est une déclaration signée par l'expéditeur spécifiant que l'envoi est régulier et que les mar-

chandises sont d'origine britannique. Ce n'est pas la simple crainte du faux serment qui peut retenir ceux qui ont l'intention de frauder la douane canadienne, quelques scrupuleux s'arrêteraient peut-être à cette pensée, mais ce sera l'infime proportion. Si le Canada avait des agents commerciaux en Angleterre, il serait plus à même de mener à bien une enquête et de solutionner la question.

L'appointement d'un commissaire permanent des douanes, attaché au Bureau des Hauts Commissaires, à Londres, est certes, un pas fait vers la solution; mais il faut que cet officiel ait à sa disposition un personnel d'agents spéciaux dont la mission serait de suivre, autant que possible la trace des marchandises destinées au Canada.

La grosse difficulté en l'occurrence, est de suivre la réexpédition des marchandises entrées en Angleterre, soi-disant pour la consommation, mais métamorphosées alors pour un tout autre but, celui de l'expédition au Canada.

LE NOUVEAU CONSUL GENERAL DE FRANCE AU CANADA

M. Charles Bonin, récemment nommé Consul General de France au Canada est arrivé à Montréal le 10 mars pour y prendre possession de son poste.

Nous lui présentons nos très respectueux hommages et lui offrons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Il nous est agréable de reproduire l'article suivant publié par la revue parisienne "La Canadienne", dans son numéro de février 1912, sous la signature de son président, M. Jacques Bardoux:

"Le Gouvernement français a eu la main heureuse. Son choix sera unanimement approuvé par tous ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier l'accueil et de feuilleter les travaux de M. Charles-Eudes Bonin. Nul n'était mieux désigné que le nouveau consul général pour aller là-bas, à Montréal, travailler à resserrer les liens économiques et moraux qui unissent, qui doivent unir la France et le Canada.

Par la distinction de ses manières et le charme de sa courtoisie, M. Charles-Eudes Bonin reste fidèle aux meilleures traditions de cette France d'autrefois, dont le souvenir reste si vivace chez nos amis du Canada. Et, d'autre part, nul n'est mieux préparé que notre nouveau représentant pour leur révéler les plus beaux côtés de la France d'aujourd'hui. Le consul général est, en effet, un des hommes qui ont le plus et le mieux travaillé à doter notre patrie d'un second Empire Colonial. Dès 1886, il débatait au Tonkin et gravissait rapidement les premiers échelons de la hiérarchie administrative. Mais la routine quotidienne et des horizons limités pesent à son activité. Il avait l'âme d'un explorateur. Au Laos, en Malaisie, dans les plaines de Chine, sur les plateaux du Thibet, il va, de 1895 à 1901, recueillir de précieux documents pour la science française. Et les loisirs que lui laissent les postes diplomatiques successivement occupés à Pékin, au Caire, à Constantinople, le secrétaire d'ambassade les consacre à recueillir et à classer ses notes: quelques-unes d'entre elles viennent de paraître dans un volume *Le Royaume des Nègres*, qui a été accueilli avec succès et apprécié avec sympathie."

Que les garnitures dont vous avez agrémenté votre magasin et vos vitrines ne descendent pas trop bas pour éviter qu'elles se confondent avec les marchandises exposées.

VOYAGEUR DEMANDE.

Une maison de modes en gros demande un voyageur d'expérience. Références exigées. Il est indispensable de connaître la ligne. S'adresser à "Tissus et Nouveautés", 80 rue St-Denis.